

### Mes résultats sont-ils transmis à mon médecin ?

Oui, sauf demande contraire de votre part, ils sont transmis au prescripteur ainsi qu'à tout médecin de votre choix, par messagerie électronique sécurisée, fax, courrier, téléphone, serveur de résultat ou directement par votre intermédiaire. Dans certains cas (dépistage trisomie 21, médecine préventive, génétique) seul le médecin reçoit le résultat et vous en fait part directement. Pour les bilans d'assurance, vous devez envoyer vous-même les résultats.

### Comment les résultats urgents sont-ils gérés ?

Chaque fois que le biologiste estime qu'il y a un risque important ou immédiat pour votre santé, le laboratoire prend toutes les dispositions pour que votre médecin en soit informé dans les meilleurs délais. En cas d'indisponibilité, nous contactons le patient.

### Peut-on m'expliquer mes résultats ?

Bien sûr. Nos comptes rendus d'analyses sont conçus pour être aussi clairs et informatifs que possible. Ils sont accompagnés des valeurs de référence, des résultats antérieurs, des règles d'interprétation, des graphes, etc. De plus nos biologistes sont disponibles pour vous apporter les commentaires ou les éclaircissements nécessaires dans leur domaine de compétences. N'oubliez pas que l'interprétation la plus complète de vos résultats sera faite par votre médecin qui détient toutes les informations relatives à votre état de santé et votre traitement.

### SUGGESTIONS :

Merci de nous faire part de vos suggestions, remarques ou critiques concernant :

- des informations que vous souhaiteriez voir figurer sur ce guide
- le fonctionnement global du laboratoire et la qualité de service rendu.

Vous pouvez aussi participer à notre enquête de satisfaction, il suffit de laisser votre adresse mail au secrétariat



## GCS Pôle logistique Sud Haut Marnais

### Laboratoire de Biologie Médicale Sud Haute Marne

#### Site de Chaumont Y TERZO, A. ENACHE

2 rue Jeanne d'Arc 52000 CHAUMONT

#### Heures d'ouverture du laboratoire :

Du lundi au vendredi de 08h00 à 12h00  
et de 14h à 16h30

Téléphone : 03 25 30 70 07

Télécopie : 03 25 30 71 82

Messagerie : [sec.laboratoire@ch-chaumont.fr](mailto:sec.laboratoire@ch-chaumont.fr)

#### Site de Langres D. SIMEON, F. LAFOND

10 rue de la Charité 52 200 Langres

#### Heures d'ouverture du laboratoire :

En semaine de 8 h à 18 h

Le samedi de 8 h à 12 h

#### Prélèvements et prises de sang :

En semaine de 8 h 00 à 12 h

et de 14 h à 18 h

Le samedi de 8 h à 12 h

Téléphone : 03 25 87 89 98

Télécopie : 03 25 87 87 75

Messagerie : [secretariat.laboratoire@ch-langres.fr](mailto:secretariat.laboratoire@ch-langres.fr)

## Laboratoire de Biologie Médicale du Sud Haute Marne (SHM)



## GUIDE DU LABORATOIRE A L'USAGE DES PATIENTS



Rendez-vous sur nos sites :

[www.ch-langres.fr](http://www.ch-langres.fr)

[www.ch-chaumont.fr](http://www.ch-chaumont.fr)

### Qui êtes-vous ?

Le laboratoire SHM est composé de 2 sites : Langres et Chaumont. Il exerce une double activité : analyses réalisées dans le cadre de la prise en charge des patients hospitalisés 24h/24 et 7j/7 et analyses réalisées en externe sur prescription d'un médecin de ville.

### Réalisez-vous toutes les analyses ?

Le laboratoire réalise 95% des analyses prescrites sur ses sites. Certaines analyses spécialisées sont confiées à des laboratoires partenaires en qui vous pouvez avoir toute confiance.

### Mon prélèvement peut-il être fait à domicile ?

Oui, en principe (sauf site de Chaumont)  
Attention certaines analyses nécessitent que le prélèvement soit réalisé au laboratoire.

### Faut-il prendre rendez-vous avant de venir au laboratoire ?

La prise de rendez-vous est obligatoire uniquement pour certaines analyses particulières comme les tests dynamiques (hyperglycémie provoquée orale, test respiratoire *Helicobacter pylori*), ou les prélèvements à visée bactériologique ainsi que pour les jeunes enfants (site de Chaumont, prendre rendez-vous en Pédiatrie)

### Faut-il être à jeun avant le prélèvement ?

Cela dépend des examens prescrits par votre médecin.  
Cas général : délai de jeûne de 12h (*absence d'ingestion d'aliments solides ou liquides à l'exception de l'eau plate*)  
En dehors de l'état de jeûne : Urgences médicales, examens sérologiques : toxoplasmose, rubéole, HIV, Hépatite A, B, C ,..., Test de grossesse : HCG, Test d'hémostase: TP/INR, TCA, Plaquettes, Groupage sanguins, Al, Bilans thyroïdiens: TSH, T4 et T3, Marqueurs biologiques: PSA, AFP, ACE, CA 15-3,..., Bilans hormonaux: LH, FSH, Oestradiol, Progestérone.  
Attention, certaines analyses nécessitent d'être prélevées le matin entre 8 et 10h : ACTH, Cortisol, Prolactine (20 min de repos au laboratoire nécessaire pour cette dernière).

### Puis-je prendre mon traitement habituel avant le prélèvement ?

Ne changez rien à vos habitudes sauf si les analyses le préconisent.  
Dans ce cas votre médecin ou le laboratoire vous dira si le traitement doit être pris avant et dans quel délai ou après.

### Quels renseignements dois-je donner au laboratoire avant le prélèvement ?

Certaines informations que vous-même ou le médecin pouvez apporter sur votre état de santé ou votre traitement (antibiotiques) sont importantes pour que les biologistes puissent interpréter les résultats. Dans certains cas, comme le suivi de grossesse, les traitements anticoagulants ou certaines ALD, elles sont indispensables et les secrétaires ou les préleveurs seront amenés à vous interroger. Lorsque certains prélèvements sont effectués par vous-même (ECBU, coproculture,...), une fiche de renseignements à compléter pourra être demandée.

### Quels documents médicaux ou administratifs doit-on amener au laboratoire ?

Vous devez vous munir de votre ordonnance ainsi que des documents nécessaires au remboursement de votre dossier. C'est-à-dire: votre carte vitale à jour ou au minimum l'attestation papier de la caisse où vous êtes rattaché, votre carte mutuelle en cours de validité afin que nous puissions vous faire bénéficier du tiers payant, une pièce d'identité lors de la première venue et pour certaines analyses (groupes sanguins par exemple). Enfin pour quelques cas particuliers (tests génétiques) une attestation de consultation avec votre consentement éclairé est obligatoire.

### Comment les analyses sont-elles remboursées ?

Leur tarif est fixé par la sécurité sociale. C'est la nomenclature des actes de biologie médicale. Les analyses y figurant sont remboursées en fonction de votre couverture (caisse et mutuelles : nous acceptons la CMU et l'AME) et de la prescription du médecin.

### Puis-je réaliser des analyses sans ordonnance ?

Une consultation médicale au préalable à la prescription est fortement recommandée.  
Toutefois vous pouvez demander à réaliser à votre initiative les analyses de votre choix, et demander conseil pour cela à un biologiste. Le bilan vous sera alors facturé au prix de la nomenclature et non remboursé par la sécurité sociale. Attention, pour les analyses rentrant dans le cadre des maladies à déclaration obligatoire les coordonnées du médecin traitant sont obligatoires.

### Comment se déroule le prélèvement ?

Nous faisons le maximum pour qu'il se déroule du mieux possible. Le personnel est entraîné et expérimenté, les locaux et le matériel adapté aux types de prélèvements à réaliser. Pour les veines difficiles nous utilisons des aiguilles spécifiques. Les jeunes enfants sont prélevés directement au laboratoire ou sur rendez-vous au CCP (site de Langres) ou service de Pédiatrie (Site de Chaumont)

### Quand mes résultats seront-ils prêts ?

Le degré d'automatisation et d'organisation du laboratoire permet la réalisation de la majeure partie des analyses dans les 24h, et la plupart des bilans dans les 48h. Nous avons également des procédures pour les demandes urgentes qui nous permettent de raccourcir si besoin les délais. Certains examens demandent toutefois des délais plus longs (bactériologie par exemple). Au moment de l'enregistrement un délai indicatif vous sera communiqué (il peut être raccourci ou allongé selon le cas : traitement en urgences ou au contraire, contrôles ou examens complémentaires nécessaires...).

### Comment puis-je récupérer mes résultats ?

Pour garantir le secret médical 2 possibilités soit une carte de confidentialité vous est remise avant le prélèvement. Pour récupérer vos résultats vous pouvez venir au laboratoire et la donner au secrétariat ou la confier à une personne de confiance qui la retirera à votre place, soit une pièce d'identité, dans ce cas, la personne de confiance aura été désignée par le patient et elle devra être munie de sa propre carte d'identité. Aucun résultat n'est donné par téléphone sauf exceptions (INR). **La communication de vos résultats par voie électronique sécurisée via le site internet [www.mesanalyses.fr](http://www.mesanalyses.fr) est maintenant recommandée.** A défaut vous pouvez demander à ce que vos résultats vous soient envoyés par courrier.

### Comment faire une réclamation ?

Il est possible de faire une réclamation en envoyant un mail directement au secrétariat du site (CHAUMONT : [sec.laboratoire@ch-chaumont.fr](mailto:sec.laboratoire@ch-chaumont.fr) / LANGRES : [secretariat.laboratoire@ch-langres.fr](mailto:secretariat.laboratoire@ch-langres.fr)), préciser le motif de la demande avec des explications bien précises.